

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF362

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Police nationale	0	8 000 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	8 000 000	0
Sécurité civile	0	0
TOTAUX	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à abonder les crédits de l'action 03 « Éducation routière » du programme 207, afin de permettre le renforcement des effectifs d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, indispensables au bon fonctionnement du service public des examens du permis.

Partout en France, les délais pour passer ou repasser l'examen s'allongent, dépassant parfois plusieurs mois, alors que la loi d'orientation sur les mobilités fixait un objectif de 45 jours maximum.

Cette situation pénalise particulièrement les jeunes, pour qui le permis de conduire constitue souvent un passage obligé vers l'emploi, la formation et l'autonomie, ainsi que les habitants des territoires ruraux, où il reste essentiel pour se déplacer, travailler et vivre dignement.

Elle fragilise également les auto-écoles, confrontées à des difficultés d'organisation et de trésorerie. Cet amendement vise à garantir un service public du permis de conduire accessible et équitable sur tout le territoire.

Il propose d'abonder les crédits de l'action 03 « Éducation routière » du programme 207 « Sécurité et éducation routières » de 8 millions d'euros en AE et en CP. Afin d'en garantir la recevabilité financière, cette majoration est compensée, à due concurrence, par une diminution des crédits de l'action 06 « Commandement, ressources humaines et logistique » du programme 176 « Police nationale », dans le seul but d'assurer la recevabilité financière du présent amendement. L'auteur appelle le Gouvernement à lever ce gage.